

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NORD DE MAYOTTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2021
Délibération N°028/CAGNM/2021

OBJET : Engagement Démarche Contrat de Relance et de Transition écologique.

Date d'affichage :

16 - 08 - 2021

Date de la convocation :

08 - 07 - 2021

En exercice :

40 membres

Présent(s) : 21

Procurations(s) : 03

Absent(s) : 16

Votants : 24

Pour : 24

Abstention : 00

Contre : 00

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le

Et son affichage

Délibération comportant
04 page(s), 00 annexe(s)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE 16 JUILLET A QUINZE HEURES, LES MEMBRES DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND NORD DE MAYOTTE SE SONT REUNIS A LA MJC DE BOUYOUNI- COMMUNE DE BANDRABOUA, SOUS LA PRESIDENCE DU PRESIDENT, MONSIEUR ASSANI SAÏNDOU BAMCOLO.

Les membres présents en séance :

BAMCOLO Assani Saïndou, DAOUDOU Soumaila, ABDALLAH Hachimya, HASSANI Chayibati, EL-ANZIZE Mariatti Binti, BOINAIDI Manrouf, YSSOUF BACAR Yassir, ALI M'BAE Chakila, DIMASSI Antufa, MOUANDHU Oussen MOUHAMED Chafika, HOUSSENI Saïndou, NABOUHANE Mourtadhoi, HAMISSE Sélémani, CHAMSSIDINE Soyif, FAHARDINE Ahamada, MROUDJAE Bacari, MADI Charafoudine, DJANFAR Hidaïa, AHAMADA Ben Chadhouli, SAIDINA Anrifia.

Le ou les membres ayant donné procuration

SOUFFOU Raïanty a donné procuration à ABDALLAH Hachimya
HAMIDOUNI Singua a donné procuration à AHAMADA Ben Chadhouli.
BEN SAID Laïthidine a donné procuration à DIMASSI Antufa

Le ou les membres absent(s) :

AHAMED Ben Abdillahi, HANAFFI Marib, ABDALLAH Tayza, SAID ISSOUF Idrissa, SAID SOUF Charifa, MADI Ali, MOUCHITALI Saloua, AHAMADI Said, NIDHOIRE Yasmine, BOURANI Faysoili, HOUMADI Bahati, ISSA Echati, CHAHARANI Baharousoifa, MOCOLO Youssouf, ALI Zoulaiha, DAROUECHI Ahmed

Le conseil s'est tenu sous la présidence de M. Assani Saïndou BAMCOLO, le Président.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme. Chafika MOUHAMED.

Le président de la séance est M. Assani Saïndou BAMCOLO.

Vu le code général des collectivités,

Vu la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte,

Vu le rapport N°1/2020, en date du 4 juillet 2020, portant installation du conseil communautaire ;

Vu le rapport N°02/2020 en date du 4 juillet 2020 portant élection de M. Assani Saïndou BAMCOLO en tant que président de la Communauté des Communes du Nord de Mayotte ;

Vu la délibération N°08/2020 en date du 28 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au président ;

EXPOSE DU PRESIDENT

1/ Contexte et présentation de l'objet du rapport

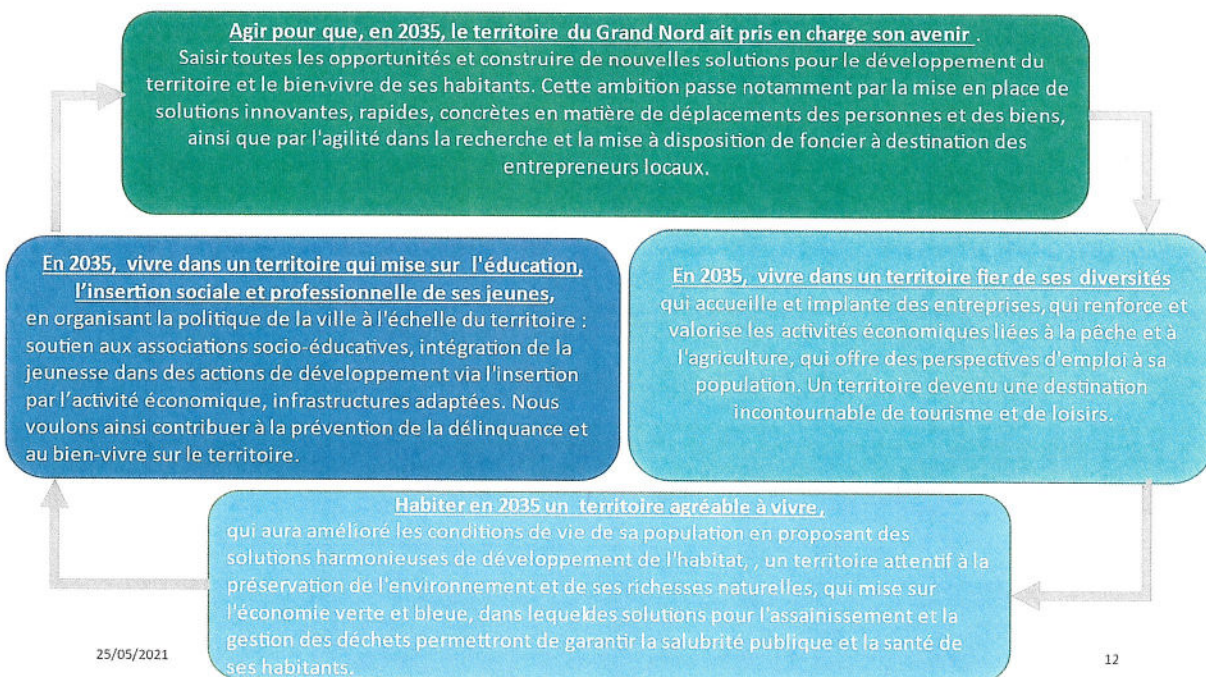
Créée depuis le 01 janvier 2021, la communauté d'agglomération du Grand Nord de Mayotte regroupe les 4 communes et 16 villages de Acoua, M'Tsamboro, Bandraboua et Koungou, soit plus de 60.000 habitants.

Le conseil communautaire a affirmé sa volonté de construire un projet de territoire qui, à partir d'un diagnostic partagé :

- trace les axes stratégiques prioritaires de développement pour le Grand Nord de Mayotte sur la durée du mandat (2026) et pour les 10/15 années à venir,
- définit le chemin, les actions concrètes et les moyens pour y parvenir.

Pour le mieux vivre de ses habitants, mais aussi des entreprises et des associations et dans un souci de renforcement de la cohésion sociale et de préservation de l'environnement

A l'issue des séminaires de Mai 2021, les élus communautaires ont formalisés une vision politique pour le développement du territoire



A partir de cette vision politique, les élus communautaires ont définis les 6 grands axes de développement prioritaires :

- Aménagement, mobilités, développement durable
- Développement économique
- Tourisme et loisirs
- Politique de la ville, cohésion sociale et solidarités
- Propreté, salubrité et environnement
- Equilibre social de l'habitat

Du 28 juin au 2 juillet, se sont déroulés des ateliers participatifs en mode « fabriques » avec l'ensemble des forces vives du territoire du Grand Nord (élus, techniciens, associations, acteurs du mondes économiques, etc.) afin de définir avec plus d'une centaine de participants les actions concrètes prioritaires par axes stratégiques.

2/ Motivation de la demande

Par courrier du 19 mars dernier, la préfecture de Mayotte a sollicité le territoire du Grand Nord pour la mise en place d'un contrat de relance de transition écologique (CRTE) sur le territoire du Grand Nord de Mayotte.

Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) est un contrat créé dans le contexte de la crise sanitaire, au service d'un projet de territoire inscrit sur le long terme, en mobilisant notamment le plan de la relance. Il propose dans ce but un nouveau cadre de partenariat entre l'État et les acteurs locaux – dont en premier lieu les intercommunalités.

Il inscrit dès à présent et dans la durée d'un mandat, la transition écologique et la cohésion territoriale comme axes prioritaires de l'action locale : accès aux services, santé, logement, numérique, éducation, énergie, biodiversité, économie, commerce, mobilité, politique de la ville, agriculture, alimentation, emploi, formation, sécurité, culture, patrimoine, sport...

Le CRTE vise également à simplifier et à décliner dans chaque territoire ces politiques publiques. Il a ainsi vocation à intégrer et coordonner les politiques de l'État et de ses établissements publics, et celles des partenaires contributeurs (Régions, Départements, CAF, Banque des territoires, la Poste, Chambres consulaires, Établissements publics fonciers...).

La mise en œuvre du plan d'actions du CRTE concourt à l'atteinte des objectifs nationaux de transition écologique, notamment en matière de lutte contre le changement climatique, d'économie circulaire, de rénovation énergétique des bâtiments, de sobriété foncière, de biodiversité...

Ce contrat s'inscrit parfaitement avec la mise en place du projet de territoire et des schémas directeurs de développement territorial du Grand Nord. Il s'agit de mettre en place dans un premier temps un contrat d'initialisation qui permet d'engager la collectivité dans une démarche de CRTE. La signature du CRTE pourrait être envisagé au cours du dernier trimestre 2021 afin de s'articuler avec la finalisation du projet de territoire prévu à la fin du 3^{ème} trimestre 2021.

objectifs stratégiques de développement du Grand Nord
territoire

Il est demandé à l'organe délibérant de :

- Autoriser M. le Président à signer le contrat d'initialisation permettant d'engager la communauté d'agglomération dans la démarche de contrat de relance et de transition écologique ;
- Autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions à l'Etat ou toutes autres financeurs potentiels ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1

D'autoriser M. le Président à signer le contrat d'initialisation permettant d'engager la communauté d'agglomération dans la démarche de contrat de relance et de transition écologique.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions à l'Etat ou toutes autres financeurs potentiels.

Ainsi délibéré les membres ont signé sur le registre.

Le Président,
Assani Saïndou BAMCOLO

Pour copie conforme.



Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, compte tenu de sa publication au siège **4-6 AOUT 2021** et sa transmission au représentant de l'Etat le
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Mamoudzou, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.